

des militaires de se comporter toujours de manière à s'assurer le respect et l'amour des peuples. "J'ai donc reçu le commandement exprès, continue le ministre, de vous recommander, ainsi qu'à tous les principaux officiers qui sont en Amérique, de mettre tous vos soins à maintenir la plus stricte discipline, et de ne pas donner le moindre encouragement à ces vaines prétentions de privilèges exclusifs dans le service militaire, ces prétentions étant incompatibles avec la nature de notre constitution, et ne tendant qu'à la ruine de l'ordre et de la discipline. Il serait de la plus grande et de la plus criante injustice qu'on eût le moindre ressentiment contre M. Walker, après le cruel traitement qu'il a essuyé. Comme homme il a le droit de poursuivre ceux qui ont voulu le tuer; la cause commune de l'humanité demande qu'ils soient poursuivis, et l'on ne peut trouver mauvais que M. Walker cherche à obtenir justice, sans se rendre, en quelque sorte, complice de l'assassinat commis sur sa personne."

A la Cour Criminelle tenue à Montréal, dans le mois de Février de l'année suivante, le seul DANIEL DISNEY, capitaine au 44^e. régiment, fut jugé comme un des assassins de Mr. Walker; et malgré le témoignage positif de ce monsieur et de sa femme, et d'un soldat du nom de McGovock, il fut déclaré innocent, ses témoins ayant prouvé un *alibi*, c'est à dire qu'il était ailleurs dans le temps où le crime se commettait. Mais comme si ce n'eût pas été assez que tous les auteurs de ce crime demeurassent impunis, le lendemain du procès, le grand-jury déclara, dans sa représentation, que Monsieur et Madame Walker s'étaient rendus coupables de parjure, en affirmant que le capitaine Disney était un de ceux qui étaient entrés en assassins dans leur maison; comme s'il n'eût pas été possible que ces témoins se fussent trompés, ou que ce fussent les témoins de l'accusé qui n'eussent pas dit la vérité.

Le Général Murray partit pour l'Angleterre en juin 1766, et fut remplacé *ad interim* par le Lieutenant Col. Paulus Emilius IRVING, doyen des Conseillers, comme Président ou Administrateur du Gouvernement.

Le Brigadier Général Guy CARLETON, nommé Lieutenant Gouverneur et commandant en chef, en remplacement du Général Murray, arriva à Québec dans le mois de Septembre de cette même année 1766. Un des premiers actes du nouveau Lieutenant Gouverneur fut de rayer de la liste des Conseillers le Lieutenant Colonel Irving, son prédécesseur dans l'administration du gouvernement, et M. Adam Mabane. D'autres Conseillers avaient été nommés par le Roi, probablement à sa recommandation, et il ne consultait ordinairement qu'une par